



الاتحاد الأوروبي  
مندوبية الاتحاد الأوروبي بالجزائر  
Union Européenne  
Délégation de l'Union Européenne  
en Algérie



Programme d'Appui Jeunesse Emploi



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي  
République Algérienne  
Démocratique et Populaire



Migration - Citoyenneté - Développement



Association « NOUR » Pour la Prise En Charge Des Enfants En Situation De Handicap

# Appel à projets PAJE « Innov'Asso - Oran »

## « Les métiers et compétences du secteur associatif au service de l'employabilité des jeunes Algériens »

Porté par le GRDR et NOUR IMC/IMOC

Dans le cadre du Programme Appui Jeunesse Emploi (PAJE)

## Lignes directrices

Date limite de dépôt des candidatures :

**Samedi 24 septembre 2016 (Minuit)**

**Les candidatures pourront être rédigées en français ou en arabe**

Préambule : le programme PAJE.....	2
I. Objectifs de l'appel « Innov'Asso ».....	3
II. Problématiques ciblées par l'appel.....	3
III. Ce que l'appel soutient.....	3
IV. Critères d'éligibilité.....	6
V. Durée de réalisation des projets.....	6
VI. Coûts éligibles.....	6
VII. Modalités d'attribution des financements.....	7
VIII. Modalités de dépôt et calendrier.....	8
IX. Comité d'attribution des projets.....	8
X. Contacts.....	8

## Préambule : le programme PAJE

Les appels à propositions lancés par Handicap International, l'Organisation International du Travail, le GRDR s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui Jeunesse Emploi (PAJE) dont l'objectif général est de soutenir les réformes et l'action du gouvernement algérien dans ses politiques nationales en direction de la jeunesse.

Le PAJE s'intègre dans le cadre des politiques mises en œuvre par les autorités algériennes en vue de renforcer l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il a été conçu dans le cadre plus large du Programme du Président de la République 2010-2014 et appuie la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse.

Le pilotage du programme est placé sous la conduite du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, mais implique l'ensemble des secteurs concernés par la Politique Nationale de la Jeunesse.

Une convention de financement du PAJE a été signée le 06 décembre 2012 pour une période de mise en œuvre de 72 mois et un budget global de 26 M€, dont 23,5 M€ pour la contribution européenne et 2,5 M€ pour la contribution algérienne.

La convention de financement prévoit une enveloppe de **“Contribution au DEveloppement Associatif” (CODEVA)** permettant de financer, par le biais de subventions, des projets associatifs s'inscrivant dans les objectifs du programme, en direction des jeunes et en partenariat avec les institutions dans les wilayas pilotes de Annaba, Béchar, Khenchela et Oran.

Afin de soutenir des associations n'ayant pas suffisamment de compétences pour répondre à des appels à propositions de l'Union européenne qui nécessitent le respect de procédures administratives complexes le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, a signé un contrat de subvention, dans le cadre du CODEVA, avec trois organisations relais qui à leur tour vont subventionner des associations à travers des appels à propositions aux procédures plus souples (subventions dites « en cascade ») : Handicap International, l'Organisation Internationale du Travail et le GRDR.

**IMPORTANT : une association peut postuler à tous les appels à propositions, mais ne peut prétendre qu'à une seule subvention CODEVA. Toutefois si l'enveloppe financière de l'un des trois appels à propositions lancés respectivement par la Fédération Handicap International, l'Organisation Internationale du Travail et le GRDR ne peut être utilisée dans sa totalité, faute de propositions reçues en nombre suffisant ou du fait de leur qualité insuffisante, une association pourrait bénéficier d'une deuxième subvention d'un autre attributaire pour un projet différent.**

## I. Objectifs de l'appel « Innov'Asso »

L'appel à projet « Innov'Asso » est porté conjointement par l'ONG française GRDR et l'association algérienne NOUR IMC/IMOC<sup>1</sup>. Il est destiné aux associations domiciliées dans la wilaya d'Oran.

Il a pour objectif de les soutenir dans :

- l'identification de leurs métiers et compétences, et
- la transmission de ces derniers sous forme de stages/apprentissages auprès des 16-35 ans, et
- leur visibilité sur le marché du travail et de la formation en se faisant connaître auprès des acteurs de l'emploi, de l'insertion professionnelle, des centres de formation professionnelle, des universités ou encore des entreprises.

L'appel à projet repose sur l'idée que le secteur associatif, notamment dans la wilaya d'Oran développe depuis plus de 15 ans des savoir-faire et des nouveaux métiers non identifiés par l'ANEM dans son référentiel métiers (NAME) et auxquels les établissements de formation (professionnels, techniques ou universitaires) ne préparent pas ou peu. Ceci tend à maintenir les associations en marge du marché du travail alors qu'elles sont des espaces à très fort potentiel pour renforcer l'employabilité des jeunes (c'est-à-dire leur transmettre des compétences valorisables dans leur CV pour une recherche d'emploi ou une création d'activité).

L'appel à projet « Innov'Asso » bénéficie du soutien financier du programme PAJE.

## II. Problématiques ciblées par l'appel

- Emploi et insertion socio-professionnelle des jeunes (16-35 ans),
- Formation des jeunes et renforcement de leur employabilité sur le marché du travail,
- Dialogue entre les associations et les institutions en charge de l'emploi, de l'insertion et de la formation,
- Valorisation et renforcement des métiers, compétences et pratiques du secteur associatif.

## III. Ce que l'appel soutient

Les associations qui candidatent à l'appel à projet « Innov'Asso » devront présenter des activités concrètes cherchant à répondre simultanément aux 4 objectifs suivants :

### 1. Développer des activités en faveur de la jeunesse pour renforcer leur employabilité

Etre actif auprès d'une association peut représenter une première expérience professionnalisante importante pour de nombreux jeunes (bénévolat, adhésion, membre du Bureau, etc.). En effet, les

---

<sup>1</sup> Le GRDR Migration – Citoyenneté - Développement est une ONG de solidarité internationale française, fondée en 1969 dont le siège est basé à Montreuil. Elle intervient en France et en Afrique de l'ouest en appui aux initiatives de développement local portées par des collectivités territoriales et des acteurs de la société civile. Ses champs d'intervention sont variés : accès aux droits, éducation à la citoyenneté, dialogue politique et citoyenneté, insertion professionnelle, genre et participation, agriculture et alimentation, gestion des ressources naturelles, eau et assainissement, appui à l'entrepreneuriat. Plus d'informations sur [www.grdr.org](http://www.grdr.org). NOUR IMC/IMOC est une association agréée, domiciliée à Oran et agissant à l'échelle de la wilaya. Elle agit pour la prise des jeunes en situation de handicaps, et accompagne les familles, dans une perspective inclusive. Elle bénéficie d'une longue expérience au sein du secteur associatif et fait partie de plusieurs espaces de concertation pluri-acteurs en faveur de la reconnaissance de l'utilité sociale des associations. Elle représente le vis-à-vis de la coordination du programme Innov'Asso, porté par le Grdr, en Algérie. Elle est l'administratrice de la gestion du fond en cascade PAJE « Innov 'Asso » dans la wilaya d'Oran. Voir la [page Facebook](https://fr-fr.facebook.com/Handicap-Association-NOUR-Oran-208605119237348/info/?tab=overview) de NOUR : <https://fr-fr.facebook.com/Handicap-Association-NOUR-Oran-208605119237348/info/?tab=overview>

associations favorisent une acquisition de savoir-être et de savoir-faire bénéfiques tant dans le parcours individuel des jeunes que dans leur trajectoire d'insertion socio-professionnelle. En candidatant à cet appel, les associations sont invitées à lancer et/ou renforcer des activités s'adressant aux jeunes de 16 et 35 ans et leur permettant une acquisition de compétences qu'ils/elles pourront réutiliser dans leur recherche d'emploi ou création d'activité. Exemples de compétences :

- Savoir-être : rigueur, responsabilité, autonomie, esprit d'équipe, esprit d'initiative, ponctualité, etc.
- Savoir-faire : suivi/gestion d'un budget, communication événementielle, capacités de rédaction et de synthèse, animation d'une équipe de bénévoles, organisation d'un planning, etc.

## **2. ET, accueillir des jeunes en stage / formation professionnelle / apprentissage :**

- au minimum 3 stagiaires (simultanément ou les uns après les autres durant la durée totale du projet),
- pour des périodes allant de quelques semaines à quelques mois (ce sera à l'association de déterminer ses besoins en termes de charge de travail et de capacités d'encadrement),
- pour les former à leurs métiers et pratiques associatives (savoir-faire et savoir être),
- dans le cadre des stages/apprentissages obligatoires que les jeunes doivent effectuer (avec la signature des conventions de stage/apprentissage requises auprès l'organisme de formation permettant d'authentifier la période de formation professionnelle).

Il est également possible pour les associations, en complément, d'accueillir des jeunes en bénévolat.

La tranche d'âge des jeunes ciblée est 16-35 ans.

Le profil des jeunes n'est pas limitatif : diplômés, non diplômés, en recherche de stage, d'emploi, en décrochage scolaire, bénéficiaires des fonds de l'ANSEJ, jeunes déjà membres d'associations ou éloignés de ce secteur, etc.

NB : Les associations peuvent inclure dans leur projet la budgétisation de sessions de formation des membres de leur Bureau, de leurs bénévoles et adhérents dans leur secteur d'activité afin de monter en compétences et en spécialisation. (Ex : formation en développement durable, en gestion de cycle de projet associatif, en management, etc.).

**3. Et, démarcher les centres de formation professionnelle, et/ou les acteurs de l'emploi et de l'insertion professionnelle (ANEM, ANSEJ, etc.) de leur commune ou de leur wilaya** pour se faire connaître et les sensibiliser à leurs métiers et compétences afin que les centres leur envoient des stagiaires.

**4. Et, démarcher les entreprises locales de leur commune ou de leur wilaya (notamment celles qui sont dans une éventuelle démarche de RSE<sup>2</sup>)** pour les sensibiliser à leurs métiers et expertises (d'intérêt général et pour le développement inclusif des territoires) en leur proposant d'accueillir des salariés en bénévolat / séjour d'observation.

Dans leur dossier de candidature les associations sont encouragées à identifier parmi leurs métiers, compétences et savoir-faire, ceux qu'elles veulent concrètement transmettre aux jeunes et auxquels elles s'engagent à les former durant le projet (ex : gestion comptable d'un budget associatif, management d'équipe, encadrement de jeunes en situation de handicap, animation à la médiation socio-culturelle, etc.)

---

<sup>2</sup> Responsabilité sociétale des entreprises

### Quels sont les métiers et compétences que les associations peuvent transmettre aux jeunes ?

- **Exemple 1** : des métiers encore **non référencés** dans la Nomenclature Algérienne des Métiers et de l'Emploi<sup>3</sup>, et/ou **auxquels aucun-e diplôme/qualification ne prépare** encore en Algérie. *Ex : animateur socio-culturel,*
- **Exemple 2** : des métiers référencés dans la Nomenclature Algérienne des Métiers et de l'Emploi et/ou auxquels des diplômes/qualifications préparent, mais que les associations « **redestinent** ». *Ex : un ingénieur devenu chef de projet au sein d'une association, valorisant des compétences liées à la gestion de projet mais faisant évoluer son métier originel vers d'autres champs thématiques au sein d'une association.*
- **Exemple 3** : des métiers existants mais qui sont **en train de se transformer au sein même de leur environnement classique** en réponse à l'évolution des besoins des populations que les associations cherchent à toucher. *Ex : le métier d'auxiliaire de vie sociale qui se spécialise en auxiliaire de vie scolaire (nouveau lieu d'exercice, nouvelles pratiques, nouvelles qualifications nécessaires).*
- **Exemple 4** : des métiers à forte utilité sociale ou métiers « **citoyens** », qui pourraient être spécifiques à l'action associative. *Ex : conduite d'actions de sensibilisation au profit d'une cause sociale/environnementale/d'intérêt général, animation auprès de jeunes en difficulté, etc.*

Un carnet de suivi des compétences acquises par les jeunes devra être proposé dans la présentation du projet et être tenu par le/les encadrant/es des jeunes accueillis (ex : suivre le modèle du « Passeport Bénévole »<sup>4</sup>).

Lors du processus d'évaluation une attention particulière sera portée aux associations proposant des démarches en réseau et d'appui entre associations qui permettraient aux jeunes qu'elles accueilleront en stage ou en bénévolat, une formation complémentaire auprès d'associations « plus petites » qui développent des métiers et des savoir-faire originaux ou qui pourraient offrir des compétences utiles pour des jeunes en recherche de formation et d'insertion professionnelle.

Cette démarche en réseau et d'appui entre associations doit viser le renforcement de la collaboration entre associations agissant dans les mêmes secteurs professionnels (ex : environnement, tourisme, culture, sports, handicap, numérique, etc.) et donner la possibilité à des associations « plus petites » de bénéficier indirectement de l'apport du programme PAJE.

Exemple d'action pouvant être soutenue dans ce cadre : proposer « un parcours citoyen » ou un « parcours métier » pour les jeunes accueillis en stage ou en bénévolat (par exemple, dans le cadre d'un stage de 3 mois : 1 semaine par mois est consacrée à la découverte des métiers d'une autre association oranaise).

Dans le cas où une association propose des activités en ce sens, il est à souligner qu'elle reste la seule responsable de l'encadrement contractuel des jeunes en formation.

<sup>3</sup> Voir la NAME sur le site de l'ANEM : [http://www.anem.dz/?module=site&crud=name\\_recherche](http://www.anem.dz/?module=site&crud=name_recherche)

<sup>4</sup> Le Passeport Bénévole a été initié par France Bénévolat, qui a notamment travaillé sur la base des outils mis en place dans les associations Eclaireurs et Eclaireuses de France et CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), et a bénéficié des expériences de la DDVA Bretagne et du Dossier Bénévolat Suisse. Voir la fiche « missions et responsabilités » : [http://www.passeport-benevole.org/e\\_upload/pdf/Fiche2-MissionA4-recto-verso.pdf](http://www.passeport-benevole.org/e_upload/pdf/Fiche2-MissionA4-recto-verso.pdf)

## IV. Critères d'éligibilité

Pour être éligibles contractuellement à l'appel, les associations devront satisfaire simultanément aux 3 critères obligatoires suivants :

- Etre une association de droit algérien agréée selon la législation en vigueur (loi 12-06 relative aux associations et textes subséquents et enregistrée régulièrement au 12 janvier 2012), et
- Justifier d'au moins 1 année d'existence dans la wilaya concernée (Oran), et
- Avoir une domiciliation dans la wilaya d'Oran (les associations nationales exerçant à Oran sont également éligibles à partir du moment où elles peuvent justifier d'une domiciliation dans la wilaya).

En outre, les associations devront :

- justifier d'une expérience préalable dans la gestion d'un appel à projet financés sur des fonds publics (internationaux ou algériens), et
- indiquer les coordonnées de leur commissaire aux comptes qui devra se charger d'authentifier les rapports financiers du projet, et
- prévoir dans le budget prévisionnel du projet des moyens pour la prise en charge d'une prestation d'audit financier et d'évaluation finale du projet.

**Attention** : ne sont pas éligibles les actions qui ne s'inscrivent pas dans les objectifs du projet « Innov'Asso » et les projets qui émanent de personnes physiques.

## V. Durée de réalisation des projets

Les projets doivent être d'une **durée minimale de 12 mois et maximale de 15 mois**, à compter de la date de signature du contrat de subvention avec le demandeur.

A l'issue de cette période, les associations retenues disposeront de 2 mois pour justifier de la réalisation des activités et de l'exécution budgétaire du projet. La transmission des rapports techniques et financiers finaux est attendue au plus tard pour le **30 avril 2018**.

## VI. Coûts éligibles

Les coûts éligibles incluront l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre de la proposition, soit :

- Coûts de personnel ;
- Coûts de fonctionnement (communication, location bureaux, etc.) ;
- Coûts de déplacements directement liés aux activités ;
- Coûts d'équipement et fournitures nécessaires aux activités et au renforcement des capacités institutionnelles, si dûment justifiés ;
- Coûts des activités : location de salles et restauration des participants aux formations/ateliers, papeterie, impression, émissions radiophoniques, appui de consultants locaux, édition/impression de documents, frais de diffusion des appels à projet... ;
- Coût de suivi & évaluation.

Conformément aux lignes directrices du programme PAJE, sont considérés comme inéligibles les coûts suivants :

- les dettes et la charge de la dette (intérêts);
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les coûts déclarés par la bénéficiaire (s) et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention de l'Union Européenne ;
- les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action, auquel cas leur propriété doit être transférée aux bénéficiaires finaux et/ou au(x) bénéficiaire(s) local/locaux au plus tard à l'issue de l'action ;
- les pertes de change ;
- les crédits à des tiers.

## VII. Modalités d'attribution des financements

Environ 8 associations pourront bénéficier de cet appel sur la wilaya d'Oran. Les subventions octroyées par association s'échelonneront entre 1 232 020 Dinars (10 000 euros<sup>5</sup>) minimum et 7 392 123 Dinars (60 000 euros) maximum, soit un maximum de 90% du budget prévisionnel total. L'enveloppe totale prévisionnelle de cet appel est de 36 960 615 Dinars (300 000 euros). En fonction du nombre de projets retenus, le Grdr se réserve la possibilité d'émettre un deuxième appel à proposition.

Les associations devront justifier d'un apport en cofinancement à hauteur de 10% du coût total du projet (fonds propres, autres subventions hors UE, etc.).

*Exemple : si l'association candidate sollicite une subvention de 30 000 euros (soit 90% du budget total), elle devra proposer un budget prévisionnel total de 33 333 euros. Elle devra apporter par d'autres sources de financements (fonds propres, autres subventions – hors subventions européennes – mécénat, etc.) 3 333 euros (10% du budget total).*

### **Critères d'évaluation des projets :**

- La pertinence et la cohérence des activités proposées avec les objectifs de l'appel (20 points)
- La cohérence entre les activités proposées et le budget prévisionnel (20 points)
- La capacité technique et financière de l'association (20 points)
- la qualité du suivi et de l'encadrement proposé auprès des jeunes accueillis en stage/apprentissage ou bénévolat (15 points)
- la capacité à identifier ses savoir-faire et compétences et ceux que l'association souhaite transmettre aux jeunes accueillis (15 points)
- la capacité à établir/animer un dialogue institutionnel avec les pouvoirs publics en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et/ou des affaires sociales à échelle locale (10 points).

### **IMPORTANT :**

- le financement sollicité devra exclusivement répondre aux objectifs cités dans cet appel. Toute autre activité ne sera pas prise en compte et ne pourra pas être financée dans le cadre de cet appel,
- en fonction de la pertinence des projets déposés, le comité d'attribution se réserve le droit de proposer aux associations sélectionnées un ajustement du montant de la subvention sollicitée et du budget prévisionnel envisagé.

---

<sup>5</sup> Taux de conversion : [http://ec.europa.eu/budget/contracts\\_grants/info\\_contracts/inforeuro/index\\_en.cfm](http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/inforeuro/index_en.cfm)

L'association **NOUR**, coordinatrice de l'activité INNOV'ASSO sur le territoire d'Oran, sera l'interlocutrice de toutes les associations bénéficiaires des fonds ; elle contractualisera avec chacune d'elles pour leur verser les fonds et suivre les reporting (trimestriels).

## VIII. Modalités de dépôt et calendrier

Les dossiers devront être adressés, par voie postale ou électronique, **au plus tard le samedi 24 septembre 2016, avant minuit** (cachet de la poste ou heure de réception email faisant foi), aux coordonnées suivantes :

**NOUR IMC / IMOC :**  
**« Candidature Appel Innov'Asso »**  
**Envoi postal : 2 Bis Bekkal Baghdad Bon Accueil, Oran**  
**Ou,**  
**Envoi électronique : [innovasso.oran@gmail.com](mailto:innovasso.oran@gmail.com)**

**Les candidatures pourront être rédigées en français ou en arabe.**

Tout dossier qui n'aura pu être réceptionné complet avant cette date ne pourra être pris en compte. Les associations seront informées des résultats par email.

L'appel à propositions sera diffusé sur la page facebook de l'association NOUR et via les réseaux associatifs algériens (notamment le PCPA Algérie Jousour).

## IX. Comité d'attribution des projets

Un comité d'attribution sera constitué pour sélectionner les projets retenus. Il sera composé des deux organisations porteuses de l'appel (GRDR et NOUR), de l'association Batik International (partenaire du projet Innov'Asso) et de représentants de la Direction Locale du Programme PAJE de la wilaya d'Oran.

L'instruction des dossiers de candidature sera réalisée par NOUR avec l'appui du GRDR.

## X. Contacts

**Pour toute question concernant cet appel à projets :**  
*Houaria Djebari Bekhdadi, Présidente de l'association NOUR, et*  
*Sarah Aiboudi, animatrice,*  
*Email : [imcnour@yahoo.fr](mailto:imcnour@yahoo.fr)*